

Saisine du Programme de Réussite Educative par les responsables légaux – Fiche 1 bis

Cette fiche est à remplir par les responsables légaux. Elle permet d'interpeller le Programme de Réussite Éducative.

Enfant :

Nom et prénom	
Sexe	
Date de Naissance	
Adresse	
Classe	
Etablissement	

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez que votre enfant puisse intégrer le Programme de réussite éducative. Ce programme consiste à réfléchir avec vous aux réponses les plus adaptées aux besoins de votre enfant à différents niveaux : scolarité, relation aux autres (confiance en soi, estime de soi, bien-être...), santé, loisirs, culture, etc... ou bien encore sa relation avec vous.

Cette première rencontre ne peut se faire qu'avec votre accord.
Cette démarche ne vous engage pas au-delà de notre premier rendez-vous.

Coordonnées (nous permettant de vous joindre pour le 1^{er} rendez-vous)

Nom et prénom	
Adresse	
Téléphone	
Mail	

Langue pratiquée au quotidien par la famille (si autre que français) :

Besoin d'un interprète pour faciliter les échanges : OUI NON

Pourquoi souhaitez-vous que le programme de réussite éducative aide et accompagne votre enfant :

Je soussigné(e) Madame, Monsieur
Père et/ou mère ou titulaire de l'exercice de l'autorité parentale donnons notre accord pour rencontrer la coordinatrice du programme de réussite éducative.

Fait à le.....

Signature :

Conformément à l'article 372-2 du code civil, si l'autorité parentale est partagée, et qu'un seul des parents est signataire, il appartient au parent signataire d'informer l'autre parent de cette démarche.

Transmettre à Mme Martine PORNET – Responsable de la Coordination du PRE

PRE - CCAS de la Ville de Nevers – 5 rue de la Basilique – 58000 Nevers

Contacts : martine.pornet@ville-nevers.fr

Protection de données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont strictement confidentielles et font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre au CCAS de Nevers de gérer le Programme de Réussite Éducative mis en œuvre pour accompagner les enfants qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à son développement. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique (cf. article 6.1) du Règlement européen sur la protection des données). Les données sont conservées pendant un an suivant l'arrêt du parcours individualisé puis anonymisées.

Ces informations sont destinées aux agents habilités du CCAS de Nevers. Elles peuvent être transmises à la Préfecture dans le cadre de sa compétence et ne sont transmises à aucun tiers non autorisés ni à titre onéreux ni à titre ni à titre gratuit. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, disposez d'un droit d'accès, de rectification des informations vous concernant, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes, le droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée, d'un droit d'établir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après la mort et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits en contactant notre Délégué à la Protection des Données (DPO) · dpo@ville-nevers.fr · Place de l'Hôtel de Ville, 58000 Nevers.



Avec le soutien financier du ministère chargé de la Ville et de Nevers Agglomération

Programme de Réussite Éducative
CCAS de la Ville de Nevers – 5 rue de la basilique – 58000 Nevers

juillet 2021